

GRANGES ET BASTIDES DE L'ABBAYE DE BONNEFONT *

PREMIERE GENERATION DE GRANGES

COMME toutes les maisons cisterciennes, Bonnefont a d'abord organisé la mise en valeur de ses domaines dans le cadre de granges. La première liste en est donnée par le privilège d'Alexandre III de 1165 (n° 78) sous des graphies qui seraient invraisemblables si la clef ne s'en trouvait pas dans le *ductus* des copies du XVII^e siècle. C'étaient les granges d'Auzas, de Canet ou Carbonne, de Minhac, d'Apas et de Sainte-Foy d'Aurignac.

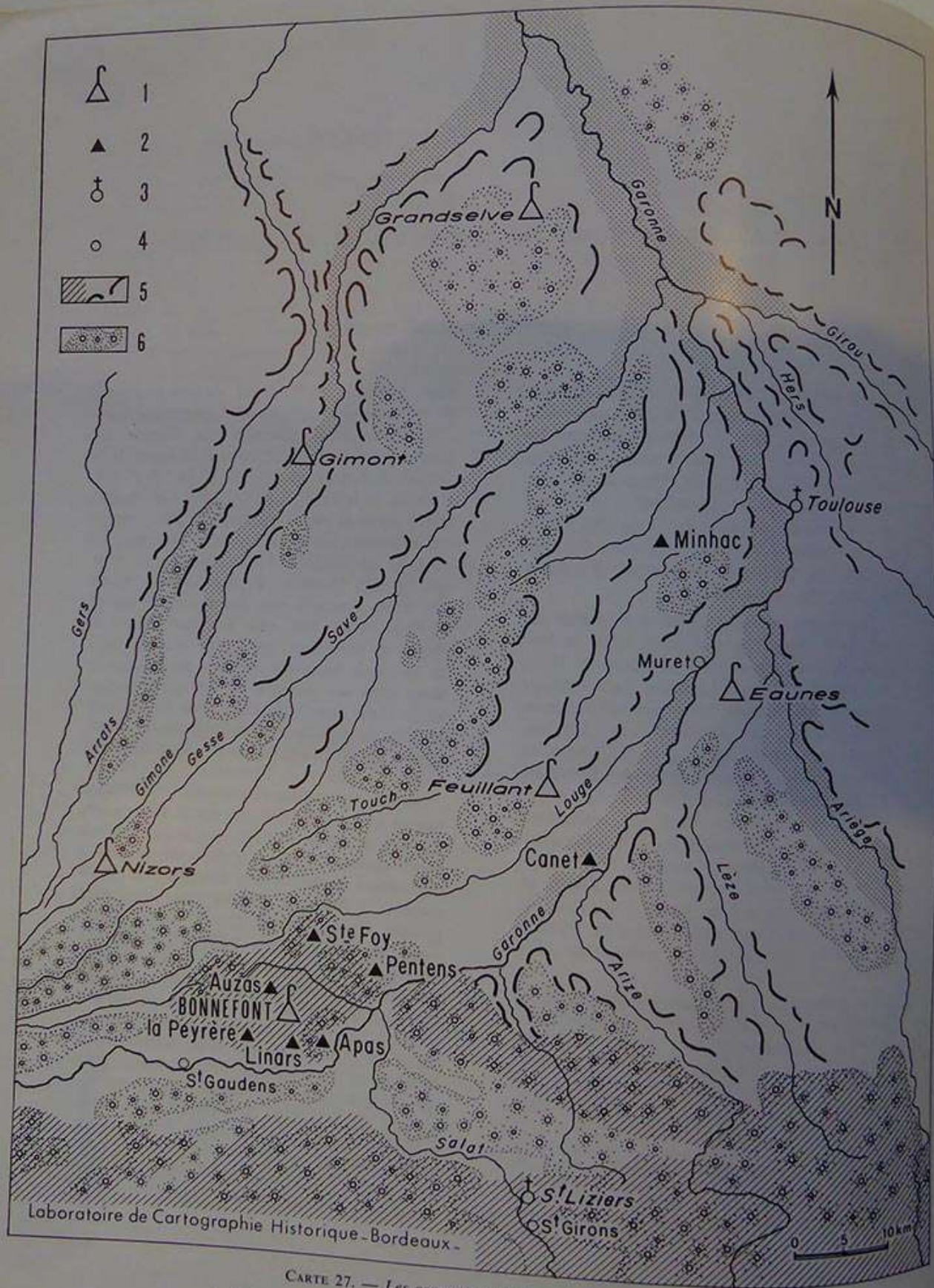
La grange d'Auzas a trouvé son origine dès 1140-1141, quatre ans à peine après la fondation de l'abbaye, dans la donation par Odon et Arnaud-Guilhem de Labarthe d'un territoire mi-cultivé, mi-en friche (*eremum*) (n° 5), donation à laquelle vint s'ajouter vers 1149 une seconde d'Adémar, Bernard et Guilhelma de Pointis (n° 20). Elle était située sur le versant sud du vallon d'Auzas, à 4 kilomètres environ au nord de Bonnefont, lieux dits aujourd'hui La Grange et La Grangère, avec l'ancien quartier de défrichement d'Artigues. En dépendaient le territoire boisé de Saint-Rame, au nord de la Noue, qui fut baillé à nouveau fief en 1456 à la communauté d'Auzas (n° 516), et un moulin sur la rivière, vendu en 1573 (n° 547).

La grange de Canet comprenait toutes les acquisitions faites depuis 1145 dans les territoires de Carbonne, Rivals, L'Isle, Quérillac, Brogal, La Rue, Saint-Laurent, qui se trouvaient en partie sur la rive droite, mais surtout dans la plaine de la rive gauche de la Garonne,

dans le diocèse de Toulouse, de part et d'autre de la petite ville actuelle de Carbonne, c'est-à-dire à près de 40 kilomètres de l'abbaye. La donation initiale de Carbonne était venue de la famille de Latoue en 1145-1147 (n° 8, 9, 13); celle de la terre de Canet, cultivée et inculte, située entre la *strata tolosana*, la voie romaine qui traversait Saint-Laurent, et la Garonne, fut obtenue en 1152-1153 des seigneurs de Benque (n° 23). Quérillac, Brogal, La Rue, étaient des terres comtales que Bernard II donna en 1149-1150 (n° 19), avec le consentement de Pierre de Miramont, qui devait donc les tenir de lui. Mais beaucoup d'autres possesseurs de biens dans ces parages vinrent avant comme après 1165 grossir de leurs dons le territoire de cette importante grange, notamment en direction de Saint-Hippolyte et de Saint-Lizier de Marris, en aval de Carbonne.

Minhac est appelée Bonnemaison de Minhac jusque vers 1200. Elle ne devait être encore que peu de chose en 1165, car la seule acquisition connue avant cette date est le bail à cens d'une partie de son terroir, sans doute consenti à l'abbaye (n° 76). Bien que cette grange, comme celle de Canet, ait été, on le verra, transformée plus tard en bastide, son ancien nom ne disparut pas (la bastide de Plaisance était dite encore à la fin du XVI^e siècle Plaisance de Minhac). Elle conserva même une partie de son terroir, qui était grevé au XV^e siècle d'une rente en faveur d'un prieuré de la Daurade de Toulouse (n° 511) et devint, avec un château de brique détruit au temps des guerres de la Ligue, la résidence des abbés commendataires (n° 558). Cette grange située dans le diocèse de Toulouse, à l'ouest de cette ville, sur le Touch, était très éloignée, 70 kilomètres, de la maison-mère.

* [Extrait de : Ch. SAMARAN et Ch. HIGOUNET, *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*, Paris, 1970 (Coll. de Documents inédits sur l'histoire de France, série in-8°, vol. 8), p. 27-37. Les renvois sont faits aux numéros de cette publication.]



CARTE 27. — Les granges de l'abbaye de Bonnefont.

1. Abbayes cisterciennes. — 2. Granges de Bonnefont. — 3. Evêchés. —
 4. Autres villes. — 5. Relief des Pré-Pyrénées et des terrasses. — 6. Restitution
 des forêts.

La grange d'Apas, avec son grand moulin sur la rive gauche de la Garonne (*la Molera*), entre Lestelle et Saint-Martory, constitue encore un quartier de la commune de Castillon. Son nom est celui de l'antique *ad passum*, au défilé du fleuve en amont de Saint-Martory (l'Escalère). Son histoire commence entre 1157 et 1165 par la donation très explicite d'Arnaud de Martres (n° 44), mais elle se poursuit par de nombreux accroissements dus aux Montpezat et encore aux Martres. Elle n'était distante

de Bonnefont que de 4 kilomètres à peine. A la fin de l'Ancien Régime, quoique bien réduite par rapport à son extension primitive, elle restait une des importantes « métairies » de l'abbaye.

Quant à la grange de Sainte-Foy, quartier au sud-est d'Aurignac, à 9 kilomètres environ de Bonnefont, elle ne semble s'être constituée que lentement jusqu'au milieu du XIII^e siècle, avec des terres dépendantes à Ruère, Caubet et Sédiran.

SECONDE GENERATION DE GRANGES

La supplique adressée au pape par l'abbé Dominique vers 1200 (n° 207) ajoute à ces cinq premières granges une sixième *grangia de la Carda*, qui échappe à l'identification, car aucune donation antérieure ne vient en justifier la création et aucune autre mention n'en est plus faite ensuite. C'était, peut-être, un essai de nouvelle organisation qui aboutit, en effet, après la période critique de la guerre albigeoise, à la formation d'autres granges, moins importantes, semble-t-il, que celles de la première génération : Linas, La Peyrère, Pentens, mentionnées dans la bulle d'Innocent IV de 1246 (n° 342).

Le nom de Linas ou Linars a disparu, mais les donatins de 1224, 1236 et 1238, qui ont fait entrer ce terroir dans les possessions de l'abbaye, le situent dans la paroisse de Castillon. Comme le premier donateur était fils d'un certain Assivat de Linas, on pourrait l'identifier avec une partie du quartier dit aujourd'hui Les Assivets, qui était encore en 1715 de la seigneurie de Bonnefont, mais on serait tenté d'y voir aussi la métairie d'Alias.

La grange de La Peyrère, dont il subsiste d'anciens bâtiments, à 1 200 mètres à peine au nord-ouest de l'abbaye, dans le vallon du Proupiary, a été manifestement constituée par le morcellement du terroir propre de l'abbaye. Le dénombrement de 1667 (n° 558) indique même qu'elle aurait été le premier « logement » des religieux. Celle de Pentens, aujourd'hui lieu-dit de la commune de Martres, à une dizaine de kilomètres de Bonnefont, a sans doute regroupé au même moment la série des dons antérieurs

de la famille de Martres; mais cette dernière dut en conserver une partie, puisque Roger de Martres la vendit aux religieux en 1422 (n° 510). Son terroir sur la haute terrasse de la Garonne confrontait les bois de Montgrand. Une grange de Saint-Julien *de novo fundata* avant 1256 (n° 383) n'eut, semble-t-il, qu'une existence éphémère.

La bulle d'Urbain IV de 1263 (n° 403) énumère encore la totalité des huit granges de Bonnefont. Cependant, Sainte-Foy n'y figure plus et est remplacée par une grange de Borda, inconnue par ailleurs. Mais la sauvegarde royale de 1331 (n° 491) montre bien qu'en réalité de nouveaux changements s'opéraient. A cette date, l'abbaye ne conservait plus que quatre granges importantes : Auzas, Linas, Apas et Pentens; les terroirs des autres étaient désormais confondus avec les biens et droits de Bonnefont dans les « lieux » de Sepx, Arnaud-Guilhem, le Fréchet, Plaisance, Carbonne et Sainte-Foy.

Outre ces granges, et parmi les très nombreuses autres possessions dont on lira encore les listes dans les documents cités ci-dessus et l'identification sur la carte et dans nos tables, Bonnefont avait dès la fin du XII^e siècle deux maisons urbaines. L'une, avec une vigne, était située à Saint-Gaudens « près le rempart » (n° 173). L'autre se trouvait à Toulouse, rue des Pescadours, dans le capitoulat de la Dau-rade (n° 511), et avait un petit bien à Saint-Cyprien sur la rive gauche de la Garonne (n° 207).

ECONOMIE AGRICOLE

L'étendue et la structure de ces granges médiévales nous échappent, et ce n'est qu'à travers des notations isolées et quelques documents tardifs que l'on aperçoit leur activité agricole traditionnelle. Les convers, plus tard les métayers ou les tenanciers de Bonnefont, se sont efforcés de produire partout du blé-froment (La Peyrère, Apas, Castillon, Canet, Minhac). Mais le seigle, le millet et le caron tenaient une place probablement aussi importante. On n'en saurait dire autant de l'avoine,

dont la culture semble s'être seulement développée à la fin de l'Ancien Régime. L'abbaye avait également ses propres vignobles dans la plaine, à Minhac et à Carbonne; elle en avait aussi dans les granges de La Peyrère et d'Apas et les territoires d'Arnaud-Guilhem et de Castillon, où la culture se faisait en hautains et où elle était souvent gâtée par la grêle et les brouillards « à cause de la proximité des Pyrénées » (n° 568).

ECONOMIE PASTORALE

La principale activité de l'abbaye était cependant l'élevage. On le mesurera au fait que quarante-sept pièces de ce recueil sont des dons ou des achats de droit de parcours et de dépaissance consentis par les seigneurs du sol régionaux pour les troupeaux des Cisterciens. Le premier privilège obtenu après la fondation de l'abbaye, dès 1139, est la dépaissance dans les terres comtales de Comminges et dans celles des seigneurs de Benque, Landorthe et Montaut (n° 4); en 1153 suivit celui de Raimond V, comte de Toulouse; puis, progressivement, le réseau des pacages de l'abbaye s'étendit en fait à presque toutes les terres du bassin supérieur de la Garonne. Dans le bas pays commingeois, terrasses du fleuve, collines du Nébouzan, des pays de Serrère et de Bourjac, plaine de Rivière, les chaumes, les taillis, les sous-bois, les *herms* et les landes ne manquaient pas pour cet élevage extensif. Les actes énumèrent avec précision : *pasturas, herbas, folia, ou pascua in herbis et nemoribus, in omnibus lanis, forestis et eremis*.

Dans la montagne pyrénéenne, les troupeaux de Bonnefont avaient des estives particulières : l'estive de Someste, donnée par la famille seigneuriale de Génos en 1157 (n° 41) et par les

Espagne et les Aure en 1221 (n° 256), qui devait se trouver dans les montagnes de Louron; l'estive de Rioumajou, donnée par Bernard de Jussan en 1190 (n° 170), située dans le haut vallon de ce nom dans les montagnes méridionales d'Aure; l'estive d'Ayguecluse, acquise en 1251 (n° 368) dans la vallée de Barèges, en Bigorre. En outre, leur étaient ouvertes les montagnes moyennes des Montégut, en Castillonnais, et celles des Barbazan et des Aure, en Barcoudan et en Barousse.

Le troupeau lui-même semble avoir été assez équilibré. Le compte antérieur à 1249 (n° 353) recense sept bœufs, treize vaches, cent trente-neuf veaux et génisses, trente-huit pores, une jument, deux mules et un mulet « donnés » à divers hauts personnages, ce qui suppose des nombres de têtes bien plus élevés; et le compte de 1249 (n° 356) contient le paiement de deux conducteurs de troupeau de vaches. Mais, d'autre part, un acte de 1189 (n° 166) fait état d'un troupeau de mille cinq cents brebis, et l'estive de Rioumajou était destinée *ad oves et ad animalia pascua*; en 1216, Guilhem d'Aure fut condamné à payer à l'abbaye 500 sous toulousains *pro deterioratione ovium monasterii* (n° 248). Ainsi apparaît-il que les moines de

PLANCHE XIII. — Vues aériennes des bastides de Carbonne et de Plaisance du Touch.
En bas : Carbonne; l'agglomération médiévale s'aperçoit à la racine du méandre. En haut : Plaisance; plan et parcellaire géométriques dans la plaine des terrasses de la Garonne toulousaine.

Bonnefont pratiquaient à la fois l'élevage des bovins et des ovins, et que ce dernier était soumis à la transhumance estivale vers les hautes montagnes de Louron, d'Aure et de Bigorre. Pour atteindre ces estives, les troupeaux monastiques, venant de la plaine de la Garonne ou du Bourjac, suivaient les vieux chemins des serres

et les « pouches » qui convergeaient à la lande de Bouc, le plateau de Lannemezan, où en 1300 les Cisterciens acquirent d'Agnès de Bigorre leurs derniers pâturages (n° 469). La question serait de savoir comment, outre le petit trafic régional de bovins, était commercialisée la laine de ces troupeaux sous-pyrénéens.

DES GRANGES AUX BASTIDES

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle et au début du XIV^e, parallèlement au fléchissement des acquisitions et en relation avec la réorganisation, puis avec la diminution du nombre des granges, l'on voit apparaître, en toute clarté, la participation cistercienne au phénomène de création des bastides¹.

Carbonne. — Le contrat de paréage conclu en mai 1256 (n° 384) avec Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, pour l'établissement de la bastide de Carbonne inaugure la série des bastides de Bonnefont, devancée seulement par la fondation de Mazères par l'abbaye de Boulbonne et le comte de Foix. L'initiative paraît, à la lettre du document, être venue de l'abbé; mais le frère de Louis IX avait déjà commencé en Comminges une politique de pénétration par le moyen d'accords concernant l'exploitation de lieux anciennement habités, et il est évident que l'association avec Bonnefont répondait bien aussi à ses préoccupations². L'abbaye donna le sol et le terroir du nouveau village, taillés dans le territoire de la grange de Canet ou de Carbonne; c'est au nom du comte que fut « constituée » la *bastida nova*; les profits furent partagés par moitié, exception faite pour quelques lots qui restèrent attachés à la grange proprement dite, pour les encours et confiscations des biens d'hérétiques et pour l'exercice de la haute justice que se réserva le comte (voir aussi n° 415). Ce contrat de paréage de

Carbonne est typique. Il a donné naissance à la petite ville neuve, dans un site bien défendu par un méandre encaissé de la Garonne où l'on reconnaît encore les éléments réguliers du lotissement primitif³.

Lestelle. — Le paréage conclu par l'abbaye avec Bernard VI, comte de Comminges, en juin 1256, pour l'établissement de la bastide de Lestelle (n° 385), soulève de délicates questions. Il se présente d'abord comme l'aboutissement d'un long conflit qui nous est rapporté par un texte d'Oihenart, dont on ne saurait dire si c'est la copie d'une notice ou si c'est un récit élaboré par l'érudite basque lui-même... Le comte Bernard IV aurait construit un château à Lestelle, dans le fonds propre de l'abbaye, contre le gré de l'abbé et des moines, à l'époque précédant le conflit albigeois. Mais ce château aurait été détruit par Simon de Montfort (1212-1216 ?). Bernard V aurait voulu le reconstruire; sans succès. Alors, l'abbé se serait livré avec Bernard VI à un curieux arrangement : donation par l'abbaye d'une grange neuve contre le château; versement par le comte de 15 000 sous pour le fonds; rachat de la grange avec cette somme. Le passé étant ainsi liquidé par cette opération négative mais réconfortante, les deux pouvoirs trouvèrent dans le paréage une transaction, cette fois positive.

L'abbé et tout le couvent, *volentes facere populationem et bastidam*, donnèrent donc au

1. Voir Ch. HIGOUNET, *Cisterciens et bastides*, pass.

2. *Id.*, *Le comté de Comminges*, p. 171-174.

3. Voir M. ROBLIN, L'habitat rural dans la plaine de la Garonne, de Boussens à Grenade, dans *Rev. géogr. Pyrénées et Sud-Ouest*, 1937, p. 46-48.

PLANCHE XIV. — Vues aériennes des bastides de Beauchalot et de Lestelle.
En bas : Beauchalot; le dessin trop ambitieux de la bastide n'a pas été rempli par les habitations. En haut : Lestelle, le château domine l'agglomération; à gauche (nord) la grange d'Apas.

Pour être complet, il y a lieu de noter que le dénombrement de 1667 (n° 558) attribuait au village de Saint-Médard le nom de *nova bastida*.

Nous n'avons rapporté ici les circonstances de la fondation de ces bastides que pour témoigner de la mutation que ce phénomène manifesta dans l'économie cistercienne au cours de

la seconde moitié du XIII^e siècle. De l'exploitation directe des granges par des convers ou des ouvriers gagés la maison de Bonnefont est alors passée dans ces cinq ou six créations de villages neufs à une exploitation indirecte, de type purement seigneurial avec des prises de cens et de revenus.

AUTRES MUTATIONS DE L'ECONOMIE TRADITIONNELLE

Mais cette transformation de la gestion du temporel ne s'est pas arrêtée à ces créations et à la diminution du nombre ou de la superficie des granges; bientôt c'est l'ensemble des biens de la maison qui a été donné à fief ou à cens, à métayage ou à ferme. La lacune documentaire des XIV^e et XV^e siècles ne permet malheureusement pas de suivre avec précision cette nouvelle dégradation de l'exploitation traditionnelle des domaines de Bonnefont. On ne saisit au passage qu'une première mention en 1384-1386 de l'inféodation de la borie de la Terrasse, proche de Carbonne (n° 505), et que les baux à nouveau fief, en 1456, des terres de Saint-Rame (n° 516) et, en 1559, de vastes terroirs situés entre Loudet et les Tourelles, d'une part, et entre Bousens et Le Fréchet, de l'autre (n° 537).

Au XVI^e siècle, les aliénations du temporel ecclésiastique imposées par la Royauté et les usurpations creusèrent un trou dans les biens fonciers de l'abbaye. En 1573, c'est la vente d'un des moulins d'Auzas qui nous est révélée (n° 547); en 1582, la « métairie » d'Alias fut vendue par les commissaires royaux (n° 551), aliénation « pour les affaires de la couronne » que rappelle un des dénombrements de 1667 (n° 558). Mais l'aliénation des « fiefs » de Sainte-Foy d'Aurignac remontait déjà au temps de François I^{er}, et les « fiefs » du Fréchet et la « métairie » de Pentens étaient aussi engagés. Les usurpations portaient sur des biens éloignés, à Luchon, en Barousse et en Bigorre.